

*Le Premier Ministre*

Paris, le

10 JAN. 2014

2 - 34 / 14 SG

Monsieur le Député,

La volonté de l'État d'ancrer notre pays dans un modèle d'économie circulaire passe notamment par la redynamisation et le développement du recyclage.

La France dispose d'une ressource importante dans les déchets qu'elle génère. En particulier, le papier reste un matériau très présent et relativement abondant dans les circuits de gestion de déchets. En tenant compte des impératifs de prévention de la production de ces déchets, il convient de réfléchir à la meilleure utilisation possible des différents flux de papiers une fois ceux-ci utilisés dans notre économie.

Le papier-carton de récupération est devenu une matière très largement commercialisée au niveau mondial (2<sup>ème</sup> flux en volume, après les métaux) et la France en est exportatrice nette. Mais la conception et la mise sur le marché de nouveaux produits à base de papier recyclé peuvent présenter d'importantes opportunités de développement économique.

Le recyclage du papier comprend, d'amont en aval, la pré-collecte dans les foyers ou les immeubles de bureau, la collecte sur la voie publique, le tri manuel ou/et industriel et la ré-introduction des fibres de papier dans un pulpeur et dans une machine à papier. Les modèles économiques, ainsi que les modes opérationnels de recyclage, diffèrent selon les filières considérées.

La filière de production de papier graphique recyclé souffre d'un manque de compétitivité face à la production de papier obtenu par des sources forestières dans des usines de forte capacité hors de France.

Monsieur Serge BARDY  
Député  
Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

S'agissant du gisement ménager et assimilé, les objectifs fixés à l'éco-organisme agréé EcoFolio sont de passer d'un taux de recyclage en 2011 à 55 % en 2016, et 60 % en 2018. De plus l'Etat a inscrit dans le cahier des charges d'agrément la modulation de l'éco-contribution amont, équivalent d'un bonus-malus qui rend plus attractif le papier recyclé. La contribution du secteur de la presse a été formalisée en juillet 2013, sous la forme d'une convention d'engagement volontaire. S'agissant du gisement non ménager, et notamment celui des papiers de bureau, il a été observé le développement de nombreuses initiatives de collecte séparée, dont une bonne part relèvent de l'économie sociale et solidaire. Toutefois le bilan quantitatif de ces collectes additionnelles reste encore mal connu.

Je souhaite vous confier la mission d'étudier le potentiel du déploiement de l'économie circulaire dans la filière de production de papier recyclé en France.

Vous évaluerez, en concertation avec les professions concernées, les moyens d'action permettant d'optimiser la gestion des déchets de papiers graphiques, ainsi que les dispositifs purement contractuels en analysant :

- les besoins de l'industrie française en fibres de récupération en fonction des diverses applications industrielles : papier graphique, hygiène, bâtiment, etc. ;
- une cartographie des acteurs et de leurs activités par filière et l'évaluation des possibilités de créer de nouvelles capacités pour exploiter le gisement des papiers et cartons récupérés ;
- les impacts de l'éco-contribution actuelle dans la filière agréée sur la compétitivité de l'industrie française, et des pistes pour améliorer le dispositif construit par strates successives (assujettissement des donneurs d'ordres puis des producteurs) ;
- les moyens pour assurer prioritairement l'approvisionnement des usines françaises dans le cadre de l'économie circulaire, notamment l'analyse de l'opportunité de définir un cadre réglementaire favorable à la proximité des exutoires de recyclage, et la question de la propriété des déchets ;
- les moyens d'éviter de vendre à l'exportation à un prix inférieur au coût de la collecte et du tri (collecte auprès des ménages et assimilés).

Vous rechercherez des moyens de réduire le coût de la collecte des ordures ménagères et des emballages, en comparaison avec des exemples des pays voisins.

Vous proposerez des moyens pour développer la collecte des papiers de bureau, en vous intéressant à :

- la pré-collecte de papiers de bureau, directement dans les grands immeubles de bureau (est-il envisageable d'éviter au papier de passer par une corbeille de bureau individuelle ? quel serait l'impact sur les professions du nettoyage des bureaux ?) ;
- au rôle de l'économie sociale et solidaire, y compris sur le tri et la logistique ultérieurs ;

- la logistique inversée, lors de la livraison de fournitures de bureau ou de courrier, avec la reprise des papiers utilisés ;
- l'évaluation de la mise en œuvre de l'engagement volontaire « papiers de bureau » signé en février 2012.

Vous étudierez les moyens de favoriser la demande de produits à base de fibres recyclées, en étudiant notamment :

- le marketing et le design favorable au recyclé, l'identification de nouveaux produits de haute technologie à base de papier, et l'éco-conception ;
- l'imprimerie et ses engagements pour l'environnement ;
- la commande publique (papier de bureau des ministères, papier pour l'Education nationale) avec une analyse de la place du recyclé dans les achats de l'État et des collectivités territoriales ;
- le rôle des grands consommateurs privés tels que les banques, les experts comptables, l'édition.

Vous veillerez à identifier de nouveaux modèles organisationnels, plus proches de l'économie circulaire, où la chaîne d'acteurs se structure de façon à sécuriser les approvisionnements des papetiers et leur permettant de procéder à de nouveaux investissements.

Pour conduire cette mission, un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès du Ministre du redressement productif et du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Dans vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur l'ensemble des services, en particulier sur ceux de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) et de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Vous aurez de plus à votre disposition un ingénieur du Conseil général de l'économie de l'industrie de l'énergie et des technologies (CGEIET) et un ingénieur du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



---

Jean-Marc AYRAULT